

Le Département soutient la candidature du Val Briard, en lice pour devenir la future « Capitale française de la culture » 2022

Le Département de Seine-et-Marne est fier de soutenir la candidature de la communauté de communes du Val Briard, seule collectivité francilienne encore en lice pour devenir Capitale française de la culture 2022. Convaincu de la pertinence et de la singularité du projet culturel porté par le Val Briard, le Département s'engage à soutenir et à valoriser les actions qui seraient menées dans le cadre de ce label.

La Seine-et-Marne est un territoire où le patrimoine s'allie à la culture, à l'environnement et aux loisirs. Cette communion du passé et du présent, de la nature et de l'homme, lui vaut d'être un espace de ressourcement pour ses habitants et les Franciliens. La candidature de la communauté de communes du Val Briard au label « Capitale française de la culture » l'illustre parfaitement. Territoire tourné vers l'avenir et la culture, le Val Briard présente ainsi son projet « Terres de Cultures – Cap vers le Futur » où la culture, la nature et l'agriculture, essence même de la Seine-et-Marne, sont au cœur du projet.

« Le Département est fier que la communauté de commune du Val Briard soit toujours en lice, d'autant plus que sur les neuf candidats sélectionnés pour cette dernière étape, c'est la seule collectivité francilienne. L'obtention de ce label serait un formidable atout pour renforcer l'attractivité du territoire seine-et-marnais sur le plan national mais aussi pour permettre aux habitants de découvrir ou redécouvrir la culture aux portes de chez eux. Le Département de Seine-et-Marne a à cœur de valoriser l'attractivité culturelle du territoire et souhaite ainsi accompagner la communauté de communes du Val Briard dans la réalisation de son projet », déclare Patrick Septiers, président du Département de Seine-et-Marne.

Le Département s'engage ainsi à valoriser l'obtention du label et la programmation culturelle à travers ses différents supports de communication.

Le nouveau label « Capitale française de la culture » distinguera tous les deux ans le projet culturel d'une commune ou d'une communauté de communes de 20 à 200 000 habitants selon huit critères :

- Le caractère innovant du projet ;
- La transmission artistique et culturelle ;
- La participation des habitants ;
- Le rayonnement et la coopération internationale ;
- L'accessibilité à l'égard des personnes en situation de handicap ;
- La solidarité territoriale ;
- La capacité de mise en œuvre ;
- L'inscription dans la durée.

L'attribution du Label s'accompagnera d'un financement d'un million d'euros par le ministère, cette somme participera au rayonnement culturel sur le territoire sélectionné. Le nom de la commune ou du groupement labellisé « Capitale française de la culture » pour l'année 2022 sera annoncé fin mars 2021 par la ministre de la Culture.

Retrouvez le projet du Val Briard et bien plus encore ici : <https://valbriard.eu/le-val-briard-candidate-au-label-capitale-francaise-de-la-culture-pour-2022/>

Contacts presse :

Pauline Maingre – 06 72 84 70 49 – pauline.maingre@departement77.fr

Anne-Laure Boinnard – 06 79 38 52 96 – anne-laure.boinnard@departement77.fr